



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-98088>

Département(s) de publication : **06**

Annonce n° **24-98088**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Mairie de Menton

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Fourniture de Végétaux (3 lots)

Description : Fourniture de Végétaux (3 lots)

Identifiant de la procédure : 462c5023-3470-4b5a-9d75-ddd5767a1dad

Avis précédent : 515943-2023

Identifiant interne : ESP123

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 03452000 Arbres

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Lot 1 : Fourniture d'arbres

Description : Lot 1 : Fourniture d'arbres

Identifiant interne : ESP2311221

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 03452000 Arbres

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Mini HT : 20 000 euros Maxi HT : 120 000 euros Marché d'une durée d'un an renouvelable 3 fois un an. La date de notification est le : 22/11/2023

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : 60

Critère :

Type : Qualité

Description : 40

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Se référer à l'article 7.2 du règlement de la consultation

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : L'ensemble des référés prévus par les articles L 5511, L5211, L5212, L5213, R5321, R5411 du code de justice administrative, sans condition de délai sauf le référé précontractuel qui peut être exercé depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat. Déféré préfectoral sur saisine: Article L 41421 du code général des collectivités territoriales dans un délai de deux mois suivant la date de réception de l'acte contesté (demande de suspension possible par le Préfet) Recours pour excès de pouvoir prévu par l'article R4211 et suivants du code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision contestée faisant grief. Recours administratif auprès du Maire dans les deux mois qui suivent la notification de la décision contestée, Recours de pleine juridiction sur le fondement de l'arrêt CE " SA TROPIC Travaux Signalisation "du 16 juillet 2007 assorti ou non d'un référé suspension et d'une demande indemnitaire. Ordonnance du 7 mai 2009 relative au référé contractuel.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nice Service du greffe

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Mairie de Menton

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Mairie de Menton

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Nice Service du greffe

Organisation qui signe le marché : SARL LA SERRE (pépinières prosperi)

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

Titre : Lot 3 : Fourniture d'arbustes, plantes vivaces, grimpantes, bulbeuses, succulentes et d'intérieur

Description : Lot 3 : Fourniture d'arbustes, plantes vivaces, grimpantes, bulbeuses, succulentes et d'intérieur

Identifiant interne : ESP2311223

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 03451000 Plantes

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Mini HT : 20 000 euros Maxi HT : 120 000 euros Marché d'une durée d'un an renouvelable 3 fois un an. La date de notification est le : 22/11/2023

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : 60

Critère :

Type : Qualité

Description : 40

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Se référer à l'article 7.2 du règlement de la consultation

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : L'ensemble des référés prévus par les articles L 5511, L5211, L5212, L5213, R5321, R5411 du code de justice administrative, sans condition de délai sauf le référé précontractuel qui peut être exercé depuis le début de

la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat. Déréféré préfectoral sur saisine: Article L 41421 du code général des collectivités territoriales dans un délai de deux mois suivant la date de réception de l'acte contesté (demande de suspension possible par le Préfet) Recours pour excès de pouvoir prévu par l'article R4211 et suivants du code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision contestée faisant grief. Recours administratif auprès du Maire dans les deux mois qui suivent la notification de la décision contestée, Recours de pleine juridiction sur le fondement de l'arrêt CE " SA TROPIC Travaux Signalisation "du 16 juillet 2007 assorti ou non d'un référé suspension et d'une demande indemnitaire. Ordonnance du 7 mai 2009 relative au référé contractuel.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nice Service du greffe

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Mairie de Menton

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Mairie de Menton

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Nice Service du greffe

Organisation qui signe le marché : SARL LA SERRE (pépinières prosperi)

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : Lot 2 : Fourniture de palmiers

Description : Lot 2 : Fourniture de palmiers

Identifiant interne : ESP2311222

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 03452000 Arbres

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Mini HT : 20 000 euros Maxi HT : 120 000 euros Marché d'une durée d'un an renouvelable 3 fois un an. La date de notification est le : 22/11/2023

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : 60

Critère :

Type : Qualité

Description : 40

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Se référer à l'article 7.2 du règlement de la consultation

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : L'ensemble des référés prévus par les articles L 5511, L5211, L5212, L5213, R5321, R5411 du code de justice administrative, sans condition de délai sauf le référé précontractuel qui peut être exercé depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat. Déféré préfectoral sur saisine: Article L 41421 du code général des collectivités territoriales dans un délai de deux mois suivant la date de réception de l'acte contesté (demande de suspension possible par le Préfet) Recours pour excès de pouvoir prévu par l'article R4211 et suivants du code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision contestée faisant grief. Recours administratif auprès du Maire dans les deux mois qui suivent la notification de la décision contestée, Recours de pleine juridiction sur le fondement de l'arrêt CE " SA TROPIC Travaux Signalisation "du 16 juillet 2007 assorti ou non d'un référé suspension et d'une demande indemnitaire. Ordonnance du 7 mai 2009 relative au référé contractuel.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nice Service du greffe

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Mairie de Menton

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Mairie de Menton

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Nice Service du greffe

Organisation qui signe le marché : SARL LA SERRE (pépinières prosperi)

Section 6 - Résultats

Valeur maximale des accords-cadres dans cette procédure : 1,440,000 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 480,000 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 480,000 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0003

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 480,000 Euro

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Mairie de Menton

Numéro d'enregistrement : 21060083900018

Adresse postale : 17 rue de la république

Ville : Menton

Code postal : 06500

Pays : France

Point de contact : Service de la Commande Publique

Adresse électronique : compub@ville-menton.fr

Téléphone : +33 0492105069

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Nice Service du greffe

Numéro d'enregistrement : 17060005000026

Adresse postale : 18 avenue des Fleurs CS 61039 F

Ville : Nice

Code postal : 06050

Pays : France

Point de contact : <http://nice.tribunaladministratif.fr>

Adresse électronique : greffe.ta-nice@juradm.fr

Téléphone : +33 0489978600

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

8.1 ORG-0004

Nom officiel : SARL LA SERRE (pépinières prosperi)

Numéro d'enregistrement : 39281989200010

Adresse postale : 366 boulevard du Mercantour

Ville : Nice

Code postal : 06200

Pays : France

Adresse électronique : valerio@pepinieresprosperi.fr

Téléphone : +330493728006

Rôles de cette organisation :

Organisation qui signe le marché

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 80eccb43-7bf2-4d1c-83da-404ad6dafae9 - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 27/08/2024 à 14:58

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27/08/2024